

Du droit
à la BnF

DROIT

**BANDE
DESSINEE**

Mais la BD,
ce n'est pas
du droit !

Œuvre
de l'esprit
ou œuvre
d'art ?

ŒUVRE

ART

Droit(s) & bande dessinée

Vendredi 22 | **BnF** (site François-Mitterrand),
janvier 2021 | **Petit auditorium**

{BnF

CRJ
POTIER

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

FACULTÉ DE DROIT
ÉCONOMIE & GESTION

IRHiS
Institut de Recherches
Historiques du Septentrion
UMR 8048 - CNRS - UCLL - UCLM

PROGRAMME

9H00 Accueil

9H30 Ouverture

Laurence Engel, Présidente de la BnF, Anne Fauchon, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales, Université Sorbonne Paris Nord et Pierre Allorant, Doyen de la Faculté de Droit, Économie, Gestion, Université d'Orléans

9H45 Introduction

Un Droit composite au service d'un Art syncrétique, Didier Guével, Professeur de Droit privé et Sciences criminelles, Doyen honoraire de la Faculté Droit Sciences politiques et sociales, Université Sorbonne Paris Nord, illustré par Hélène Raymond, adjointe à la directrice du département Droit, économie, politique, presse, BnF

10H00 Témoignage d'un auteur

Benoît Peeters

De l'œuvre
à la mise
en œuvre

10H20 L'ŒUVRE

Présidence : **Bernard Haftel**, Professeur de Droit privé et Sciences criminelles, Université Sorbonne Paris Nord

La bande dessinée, une œuvre de l'esprit ?, Guilhem Julia, Maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles, Université Sorbonne Paris Nord

Le statut social de l'auteur de bande dessinée, Pierre Nocérino, Chercheur en sociologie, EHESS

Artification de la bande dessinée, Stéphane Beaujean, Directeur éditorial aux Éditions Dupuis

- Débats -

11H30 Pause

11H45 LA MISE EN ŒUVRE

Présidence : **Xavier-Laurent Salvador**, Maître de conférences HDR en Langue et littérature médiévales, Université Sorbonne Paris Nord

L'éditeur producteur de l'œuvre, Louis-Antoine Dujardin, Éditeur aux Éditions Delcourt

La révolution numérique, Xavier Guilbert, Rédacteur en chef de du9.org

- Débats -

12H40 Déjeuner libre

Présidence : **Catherine Aurérin**, Directrice
du département Droit, économie, politique, presse, BnF

*de la diffusion à la
patrimonialisation*

14H15 LA DIFFUSION

Les suites et les adaptations de bandes dessinées, Nathalie Blanc, Professeur de droit privé et Sciences criminelles, Université Sorbonne Paris Nord

Le rôle de l'État, de la censure au soutien, Sylvain Lesage, Maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Lille

Les bandes dessinées juridiques, Emmanuel Pierrat, Avocat, écrivain, Directeur de la Grande Bibliothèque du droit et Conservateur du Musée du Barreau

- Débats -

15H30 LA PATRIMONIALISATION

Présidence : **Carine Picaud**, Chargée de collections, Département de la Réserve des livres rares, BnF

La bande dessinée dans les collections de la BnF, Jean-Marie Compte, Directeur du département Littérature et art, BnF

La bande dessinée dans Gallica, Isabelle Degrange, Service coopération numérique et Gallica, BnF, et Antoine Sausverd, Gallicanaute et créateur du site Töpferiana

16H10 Pause

La gestion du fonds patrimonial d'Angoulême, Catherine Ferreyrolle, Documentaliste responsable du centre de documentation, recherche et développement, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Droit et marché de la bande dessinée, Géraldine Goffaux Callebaut, Professeur de droit privé et Sciences criminelles, Université d'Orléans

- Débats -

17H10 Propos conclusifs

Benoît Berthou, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, Université Sorbonne Paris Nord, créateur et rédacteur en chef des Carnets de la bande dessinée

La bande dessinée, longtemps cantonnée à la littérature destinée à la jeunesse et considérée comme un art mineur, a, depuis un demi-siècle, obtenu une légitime consécration dans l'univers artistique et dans le monde scientifique.

Il s'agit d'un média d'une richesse inégalée. D'abord parce qu'il mêle, de manière sensée et spécifique, deux formes de communication : l'écriture et le dessin. Mais aussi parce que ses références vont bien au-delà, la bande dessinée pouvant avoir des liens avec la peinture, la photographie, le cinéma, le dessin animé et, désormais, le numérique et l'interactivité. Ensuite, parce que la bande dessinée est une œuvre complexe. Peuvent y contribuer dessinateurs, auteurs, traducteurs, coloristes, lettrés, éditeurs, chefs de fabrication, imprimeurs... Enfin, parce que cet art, qui sait être tantôt populaire tantôt élitiste, est d'une incroyable diversité, tant dans l'expression par l'image que dans les thèmes traités (mangas, romans graphiques, comics...).

On comprend aisément combien, plus qu'ailleurs, le Droit va ici s'immiscer, en aval, dans la mise en œuvre des rapports complexes entre tous ces arts et entre tous ces intervenants, et en amont, pour régler les éventuels conflits susceptibles de survenir.

C'est pourquoi l'Institut de Recherche pour un Droit Attractif de l'université Sorbonne Paris Nord, le Centre de recherche juridique Pothier de l'Université d'Orléans, la Bibliothèque nationale de France, qui conserve un fonds très volumineux de bandes dessinées entrées par dépôt légal, acquisition ou don, et l'Institut de Recherches historiques du Septentrion (IRHIS), se sont une fois de plus associés pour proposer **une rencontre permettant aux juristes de différentes spécialités de mieux percevoir les subtilités des rapports en présence et aux professionnels de mieux connaître les opportunités que les règles juridiques peuvent leur offrir.**

Dans cette perspective, le colloque du 22 janvier 2021 va réunir non seulement juristes et praticiens de la bande dessinée, mais aussi scientifiques d'autres disciplines qui apporteront le passionnant éclairage de leurs analyses.

Comité scientifique

Catherine Aurérin, Directrice du département Droit économie politique, presse, BnF
Géraldine Goffaux Callebaut, Professeur de Droit privé et Sciences criminelles, Université d'Orléans
Didier Guével, Professeur de Droit privé et Sciences criminelles, Doyen honoraire de la Faculté
Droit Sciences politiques et sociales, Université Sorbonne Paris Nord
Sylvain Lesage, Maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Lille

Bibliothèque nationale de France, Quai François Mauriac 75013 Paris

Renseignements : irda@univ-paris13.fr

Inscription obligatoire avant le 18 janvier 2021 : www.univ-paris13.fr/irda

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats